REGLEMENT DU JEU « Grand Jeu coupe du monde »

Article 1 - Objet

La Société CAFOM Distribution (ci-après l'Organisateur), dont le siège social est 9/11 rue Jacquard- 93310 Le Pré Saint-Gervais, SAS au capital de 577 600 €uros et immatriculée au RCS de Bobigny sous le n° 337 810 50, organise un jeu avec tirage au sort, sans obligation d'achat, intitulé «Grand Jeu coupe du monde» du 16 juin 2014 au 5 juillet 2014 inclus, dans le magasin BUT de la Martinique - Lotissement Acajou Californie, 97232 Le Lamentin, dans le magasin BUT de la Guadeloupe - Z.I. La Jaille 97122 Baie Mahault, dans le magasin BUT de la Guyane - Zone Terca Matoury 97300 Cayenne, dans le magasin de la Réunion - Le Triangle Savanna 97862 St Paul et sur butdom.com.

Article 2 - Les participants

Ce jeu est ouvert à toute personne âgée de plus de 18 ans, résidant en Martinique, en Guadeloupe, en Guyane ou à la Réunion, à l'exclusion des salariés de la société organisatrice, des magasins BUT et des membres de leur foyer (même nom, même adresse, le nom correspondant à une adresse constituant un foyer).

Article 3 – Fonctionnement du jeu

Pour participer au Jeu, les participants doivent se rendre dans l'un des magasins participant à l'opération ou sur le site internet butdom.com, dans le sous-domaine de leur département.

La participation à ce Jeu est strictement personnelle et nominative.

La participation au Jeu est effective durant toute la période de validité de l'opération, du 16 juin 2014 au 5 juillet 2014 inclus, et ce compris durant les heures d'ouvertures indiquées à l'entrée du magasin BUT participant, pour les participants qui déposeront leur bulletin dans l'urne du magasin. Pour les participants remplissant leur bulletin sur internet, la participation du jeu sera effective jusqu'au 5 juillet 2014 à minuit inclus (date et heure françaises de connexion faisant foi). Les bulletins remplis sur internet seront envoyés dans chaque département respectif et seront déposés dans les urnes de chaque magasin le 6 juillet 2014.

Les participants devront remplir le bulletin de participation remis gratuitement par les membres du personnel des magasins BUT participant ou disponible sur butdom.com et indiquer leurs coordonnées complètes. Les informations et coordonnées fournies par les participants doivent être claires et sincères. Les participants remplissant leur bulletin sur le site internet devront obligatoirement le faire dans l'onglet ou le sous-domaine de leur département.

Le bulletin devra contenir obligatoirement les informations suivantes : Nom, prénom, adresse postale et une adresse e-mail valide

Tout bulletin de participation incomplet, non conforme aux conditions exposées dans le présent règlement, illisible, comportant des indications fausses ou falsifiées ne sera pas prise en compte et sera considérée comme nulle.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale, et/ou électronique des participants, ou bien la loyauté et la sincérité de leur participation.

En cas de participation via le site butdom.com les chances de gagner peuvent augmenter comme suit :

Le participant arrive sur une page « parrainage » lui permettant d'obtenir un bonus s'il indique l'adresse email de l'un de ses proches, déclenchant l'envoi à ce dernier d'une invitation à participer au jeu, et que ce filleul s'y inscrit. Le cas échéant, les chances du parrain de gagner le lot en jeu sont doublées.

Le participant s'engage à avoir obtenu l'accord des titulaires des adresses e-mail concernées, qui ne peuvent être que des personnes physiques majeures, qu'il fournit à l'organisateur pour leur traitement par ce dernier aux fins d'envoi d'une e-card, pour le compte du participant et invitant ses proches, une fois et une seule, à participer au Jeu. Le participant dégage l'organisateur de toute responsabilité du fait des e-mails de proches qu'il fournit à l'organisateur.

Article 4 – Dotation

Le lot mis en jeu est : 1 téléviseur PHILIPS 49PUS7809/12, d'une valeur de 1599,99€ à gagner dans chacun des magasins cités dans l'article 1. Ces lots ne sont ni modifiables, ni cessibles, ni échangeables.

Article 5 – Détermination des gagnants et lot mis en jeu

Modalités de tirage au sort :

Les gagnants seront désignés par tirage au sort.

Un tirage au sort sera effectué par l'Organisateur dans les magasins BUT mentionné cidessous, à la date indiquée à la caisse centrale du magasin, à l'issue de la clôture de l'opération:

MAGASIN BUT MARTINIQUE - Lotissement Acajou Californie, 97232 Le Lamentin MAGASIN BUT GUADELOUPE - Z.I. La Jaille 97122 Baie Mahault MAGASIN BUT GUYANE - Zone Terca Matoury 97300 Cayenne MAGASIN RÉUNION - Le Triangle Savanna 97862 St Paul

Tous les participants qui ont déposé un bulletin dûment complété dans l'urne prévue à cet effet située dans le magasin participant à l'opération ou sur le site internet butdom.com avant la date et l'heure limites, participent au tirage au sort.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale, et/ou électronique des participants, ou bien la loyauté et la sincérité de leur participation.

L'identité des gagnants du Jeu sera connue et validée le jour du tirage au sort.

Remise des lots :

Les gagnants seront contactés par l'Organisateur, exclusivement par email à l'adresse qu'ils auront communiquée sur leur bulletin de participation.

Ils devront retirer leur lot en magasin, munis de cet e-mail de confirmation et d'une pièce d'identité

Si un participant ne se manifeste pas dans un délai de 30 jours suivant la date d'envoi de cet e-mail, l'Organisateur considérera qu'il a de fait renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

Le lot est nominatif et ne peut être cédé à un tiers.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, les lots ne seront pas attribués.

Article 6 – Loi Informatique et Libertés

Les données à caractère personnel des participants recueillies par les magasins BUT cités dans l'article 1 au moyen du formulaire déposé dans l'urne ou rempli sur butdom.com le sont pour le compte de la société organisatrice responsable du traitement. Ces données personnelles pourront faire l'objet d'un traitement de la part de l'Organisateur pour les finalités suivantes : envois de mailing, réalisation d'actions de prospection commerciale.

Les participants, en complétant le formulaire et en cochant la case obligatoire « j'accepte le règlement », acceptent, sous réserve de l'exercice de leur droit d'opposition dans les conditions définies ci-après, que les coordonnées les concernant et que leur mise à jour éventuelle soient communiquées à l'entreprise organisatrice.

Conformément à la loi n°78-17 Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant en écrivant à CAFOM Distribution, domiciliée 9/11 rue Jacquard, 93310, Le Pré Saint-Gervais.

Conformément à la loi du 27 mars 2014, dite « loi Hamon », la société organisatrice a procédé à une déclaration simplifiée auprès de la CNIL, enregistrée sous le numéro 1768104. Certaines données sont mises à la disposition du public en application de l'article 31 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

Article 7 - Annulation

Le jeu se terminera le 5 juillet 2014 à l'horaire habituel de fermeture du magasin et à minuit sur le site butdom.com.

L'Organisateur se réserve cependant le droit à tout moment, sans avoir à se justifier, d'interrompre ou de modifier, de prolonger, d'annuler le jeu même si le lot n'a pas été distribué et ce, sans avoir à dédommager ou rembourser qui que ce soit. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera déposé chez Maître Sandrine MANCEAU, Huissier de Justice dépositaire du règlement et sera adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande par écrit, conformément aux dispositions de l'article 8.

Article 8 – Acceptation du règlement

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité déposé chez Maître Sandrine Manceau, huissier de justice à Paris, 130 rue Saint-Charles 75015 Paris. Le règlement est disponible dans chaque magasin participant ou adressé gratuitement sur simple demande écrite adressée à CAFOM Distribution/B2see, 9/11 rue Jacquard, 93310, Le Pré Saint-Gervais. (Timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur demande conjointe).

Article 9 - Divers

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout litige concernant son interprétation ou son application sera soumis, au préalable, à une tentative de conciliation amiable. A défaut de conciliation amiable, les Tribunaux français seront les seuls compétents.

Article 10 : Remboursement de frais de connexion internet

Les participants par Internet (à l'exclusion des connexions par câble, ADSL ou tout autre accès haut débit à Internet) ayant joué depuis les départements d'outre-mer) pourront, s'ils le souhaitent, se faire rembourser la somme qu'ils auront dépensée pour jouer, soit une somme forfaitaire de 0.56 € correspondant aux frais de communication occasionnés pour s'inscrire au jeu, y participer et se connecter pour consulter les résultats, ainsi que le timbre de leur demande de remboursement sur demande conjointe (timbre tarif vitesse lente sur la base d'un poids total de 20 grammes).

Toute demande de remboursement devra être faite, au plus tard 30 jours après la participation, par écrit à : Cafom Distribution / GRAND JEU COUPE DU MONDE, 9/11 rue Jacquard, 93310 Le Pré-Saint-Gervais.

Le participant y indiquera clairement et impérativement la mention «GRAND JEU COUPE DU MONDE», ses nom, prénom et adresse complète ainsi que :

- . La date et l'heure de participation ;
- . L'adresse e-mail indiquée lors de la participation ;
- . Une copie de la facture de l'opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet détaillant la connexion concernée (à l'exclusion des connexions par câble, ADSL ou tout autre accès haut débit à Internet).

Ne seront pas prises en compte les demandes de remboursement :

- Postées plus de 30 jours après la date de participation au jeu;
- Ne correspondant à aucune inscription de coordonnées sur les fichiers informatiques ;
- Faites pour un participant par une autre personne ;
- Incomplètes (coordonnées incomplètes, absence du nom du jeu; absence de la date de participation, absence de la date et de l'heure de participation, de l'adresse e-mail, et de la copie de la facture détaillant la connexion concernée.

Pour les demandes de remboursement, une seule demande par enveloppe sera admise : les demandes de remboursement regroupées dans une seule enveloppe seront considérées comme nulles et ne seront donc pas prises en compte.

Il ne sera pris en compte qu'une seule demande de remboursement par personne (même nom et même prénom) et qu'une seule demande de remboursement par foyer (même adresse).

Ce remboursement sera effectué par timbres postaux

Extrait de règlement :

CAFOM Distribution SAS organise du 16/06/2014 au 05/07/2014 inclus dans les magasins BUT de la Martinique au Lamentin, de la Guadeloupe à Baie -Mahault, de la Guyane à Matoury, de la Réunion à St-Paul, et sur le site internet butdom.com, un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Grand jeu coupe du Monde ». Ce jeu est réservé à toute personne physique majeure résidant en Martinique, Guadeloupe, Guyane ou Réunion, ayant déposé son bulletin dûment complété, dans l'urne, en magasin, prévue à cet effet ou ayant rempli son bulletin sur le site butdom.com. Les bulletins remplis sur internet seront envoyés dans chaque département respectif et seront déposés dans les urnes de chaque magasin avant la date du tirage le 6 juillet 2014. Un tirage au sort aura lieu dans chaque magasin et déterminera un gagnant d'un écran LED Philips référence 49PUS7809/12 d'une valeur de 1599,99€. Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du règlement complet déposé chez Maître Sandrine Manceau - Huissier de Justice à Paris et disponible en magasin ou adressé gratuitement sur demande écrite à l'adresse suivante : B2see « GRAND JEU COUPE DU MONDE 2014 », 9/11 rue Jacquard, 93310 Le Pré Saint Gervais. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978 telle que modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations nominatives les concernant en écrivant à l'adresse ci-dessus. Frais de connexion remboursé (base 0,56€) sur demande écrite à l'adresse ci-dessus. (Timbre de demande de règlement et/ou de remboursement remboursé au tarif lent en vigueur sur demande conjointe à l'envoi initial).N° enregistrement CNIL:1768104